

**INSCRIPTION ADMINISTRATIVE - Année 2024/2025**

PJ à déposer \*Première inscription Master\*

- 1 – Copie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité
- 2 – Photo d'identité au format carte d'identité ou passeport
- 3 – Prévoir l'attestation CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus) à obtenir sur le portail <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>
- 4 – L'attestation de responsabilité civile valable pour l'année universitaire ou portant la mention par tacite reconduction (*sauf si contrat alternant signé avec le Rectorat*)
- 5 – Titre ou diplôme requis pour l'entrée en Master MEEF ou relevé de notes avec résultat ADM en L3 ou en M1 ou Equivalence ENIC NARIC
- 6 – Notification d'admission à l'INSPE au titre de 2024 2025 (si changement de parcours à la rentrée le signaler au secrétariat pédagogique et remettre avec la fiche IP la notification d'admission qui correspond) à télécharger sur la plateforme Mon Master ou sur eCandidat
- 6 – Si concerné.e :
  - Notification de décision autorisant l'inscription après la césure de 2023 2024
  - Notification de décision autorisant la césure en 2024 2025
  - Notification conditionnelle de bourse 2024 2025
  - Document de la commission « Sport Haut Niveau »
  - Justificatif d'inscription 2024 2025 autre établissement de l'Université Fédérale de Toulouse

24 heures après l'inscription administrative en ligne et la création et/ou l'activation de votre compte ENT, le *certificat d'inscription* et le cas échéant le *justificatif du paiement par CB* sont téléchargeable.

Le dossier *complété en ligne est contrôlé administrativement dans les jours suivants et au plus tard à la rentrée de septembre. A l'issue de ce contrôle :*

- Si première inscription, la carte MUT vous sera remise après la rentrée
- Si carte MUT toujours valide, la vignette 2024 2025 à coller sur la carte actualisée vous sera remise après la rentrée
- Si carte MUT non valide, la nouvelle carte vous sera remise après la rentrée
- Si carte MUT perdue, suivre la procédure sur le site de l'INSPE : <https://inspe.univ-toulouse.fr/accueil/navigation/scolarite/carte-etudiant/>

Pour toute information relative à la procédure d'inscription : [inspe.scolarite@univ-tlse2.fr](mailto:inspe.scolarite@univ-tlse2.fr).

**TRES IMPORTANT** : La carte MUT permet l'accès à la restauration, à la médiathèque. L'accès à l'ENT est activé le lendemain de l'inscription administrative et après avoir activé votre compte ENT <https://www.univ-tlse2.fr/se-connecter-a-l-environnement-numerique-de-travail-ent--259079.kjsp>